



VILLE DE SAINT GEORGES DES COTEAUX
MÉDIATHÈQUE
1 Chemin du Logis - 17 810 Saint Georges des Coteaux
05 46 90 41 40 - biblio.sgdc@orange.fr

RÈGLEMENT

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art.1 : La médiathèque de Saint Georges des Coteaux est un service public chargé de contribuer à l'information, à la culture, aux loisirs et à la formation de tous.

Art. 2 : Tout usager s'engage à respecter le règlement et la charte multimédia dont un exemplaire est affiché dans les locaux.

Art.3 : L'accès à la médiathèque et la consultation sur place des documents sont libres et gratuits.
Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés.
Même non-accompagnés, les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents.

Art.4 : Le Conseil municipal fixe, par délibération, les tarifs et les horaires d'ouverture de la médiathèque (cf. annexe).

INSCRIPTION

Art.5 : Pour emprunter des documents, l'adhésion est obligatoire. Elle doit être renouvelée chaque année. Quel que soit le motif de la demande, l'adhésion n'est pas remboursable.
Pour s'inscrire, l'usager consent à remplir une fiche papier précisant son nom/prénom, date de naissance, genre, adresse, numéro de téléphone et mail. Cette fiche, datée et signée, fait office de déclaration sur l'honneur. Tout changement d'adresse ou de situation doit donc être signalé.
Pour finaliser l'inscription, une pièce d'identité peut être demandée.
A noter que les données de genre sont utilisées anonymement à des fins statistiques pour l'amélioration du service via un rapport national annuel.

Avec leur consentement, un adhérent peut regrouper sous son inscription les membres de son foyer qui emprunteront alors sur sa carte et sous sa responsabilité (1 adhésion = 1 carte pour l'ensemble du foyer).

Art.6 : Les données collectées sont conservées pendant 1 an après le dernier retour de document. Elles sont communiquées aux seuls destinataires suivants : la médiathèque, le service comptabilité et la trésorerie dans le cadre de la procédure de recouvrement des documents en retard.
Conformément au règlement sur la protection des données, l'usager dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles.
[Pour tout complément, RGPD complet à disposition – contact biblio.sgdc@orange.fr]

PRÊT

Art.7 : Pour emprunter un document, l'adhésion doit être à jour.

Art.8 : Les délais et quotas de prêt sont déterminés par la médiathèque et portés à la connaissance du public (cf. annexe).

Art.9 : Les personnes mineures empruntent sous la responsabilité de leur représentant légal. L'équipe de la médiathèque assure un rôle de conseil.

Art.10 : En cas de retard dans la restitution des documents, la médiathèque adresse à l'adhérent un courrier. Si les documents ne sont pas restitués après l'envoi d'une seconde relance, une procédure de demande de remboursement lui sera adressée par le Trésor Public.

Le droit de prêt est suspendu tant que les documents n'ont pas été rendus. La suspension peut être maintenue en cas de retards répétés ou excessifs.

Art.11 : L'adhérent principal est personnellement responsable des ressources empruntées avec sa carte. En cas de perte ou de détérioration, il doit remplacer le document ou le matériel (à l'identique ou de valeur équivalente). Des sommes forfaitaires fixées par le Conseil municipal seront demandées pour les DVD (soumis aux droits de l'audiovisuel) et certains petits matériels (cf. annexe).

Le droit de prêt est suspendu tant que les documents n'ont pas été remplacés ou remboursés.

Art.12 : Sous conditions, une carte dite "pro" peut être délivrée à un usager : enseignant, assistante maternelle ou éducateur (liste non exhaustive). Soumis à la délibération du Conseil municipal, un règlement annexe détaille ces modalités de prêt particulières.

ESPACE MULTIMÉDIA & INTERNET

L'accès à l'espace multimédia et la consultation d'Internet font l'objet d'une charte.

Art.13 : Tout individu majeur peut consulter Internet librement. L'accès des mineurs se fait sous la responsabilité des parents.

Entre 10 à 18 ans, un mineur inscrit à la médiathèque, peut consulter internet librement. La médiathèque n'a pas de dispositif de type contrôle parental.

LÉGISLATION

Art.14 : Les CD et les DVD sont destinés à un usage à caractère privé ou familiale :

- l'audition publique et la radiodiffusion des œuvres musicales sont soumises à une déclaration préalable à la SACEM.
- la représentation publique des DVD est interdite.
- les copies ou reproductions sont également interdites par la loi.

La médiathèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles.

RECOMMANDATIONS & INTERDICTIONS

Il est indispensable que les usagers adoptent un comportement respectueux de ce lieu de vie collective.

Art.15 : L'usager doit prendre soin des locaux, des documents et du matériel mis à disposition. Sa responsabilité est engagée en cas de constat de dégradations volontaires.

Art.16 : La municipalité décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de biens personnels dans l'enceinte de la médiathèque.

Art.17 : L'accueil des groupes se fait sous la responsabilité de l'accompagnateur.

Art.18 : Le dépôt de tracts nécessite l'autorisation de la directrice, de même que les photographies et les vidéos enregistrées à la médiathèque. Il est strictement interdit de photographier tout individu sans son accord écrit.

Art.19 : Tout vol ou toute agression à l'encontre du personnel implique la réparation du dommage et peut entraîner des poursuites judiciaires.

Adopté par délibération n°2025-07-08-04 du Conseil municipal du 08 juillet 2025.

ANNEXE

Horaires d'ouverture au public (hors vacances d'été)

Mardi		15h – 18h
Mercredi	10h – 12h	14h – 18h30
Vendredi		15h – 18h
Samedi	10h – 12h	14h – 16h

Prêt

Tout document en illimité pour 3 semaines

Tarifs

Inscription

8 € par an et par foyer

Photocopie/Impression (en noir & blanc)

2 photocopies A4 gratuites/personne

0.20 € par A4 recto - 0.30 € par A4 recto/verso

0.30 € par A3 recto - 0.40 € par A3 recto/verso

Pénalités

40 € pour remplacer un DVD abîmé ou perdu

8 € pour remplacer une clé USB abîmée ou perdue

2 € par pochette/boîtier abîmé ou perdu



PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES PAR LA COMMUNE DE SAINT GEORGES DES COTEAUX

La commune de Saint Georges des Coteaux collecte vos données personnelles pour le fonctionnement de sa médiathèque municipale.

Aucune donnée collectée ne fait l'objet d'un transfert en dehors de l'union européenne.

Aucune exploitation commerciale ne sera faite des données conservées.

Conformément au règlement sur la protection des données personnelles et la loi informatique et liberté, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou les supprimer.

Voici, dans le détail, la finalité des différents traitements :

1/ POUR L'INSCRIPTION À LA MÉDIATHÈQUE...

Les informations recueillies avec votre consentement sur la fiche d'inscription papier sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de Saint Georges des Coteaux pour vous inscrire et permettre l'accès aux services de la médiathèque. Une demande de suppression de vos données personnelles pour ce traitement entraîne la fin de votre abonnement à la médiathèque.

Les données personnelles traitées sont : votre nom/prénom, date de naissance, votre genre, votre adresse, numéro de téléphone et mail.

Les données de genre sont utilisées anonymement à des fins statistiques pour l'amélioration du service via un rapport national annuel.

Toutes les données collectées sont conservées pendant 1 an après le dernier retour de document.

Elles sont communiquées aux seuls destinataires suivants : la médiathèque, le service comptabilité et la trésorerie dans le cadre de la procédure de recouvrement des documents en retard.

... ET RECEVOIR DES INFORMATIONS SUR SON ACTIVITÉ

Avec votre consentement (sous la forme d'une case à cocher sur votre fiche d'inscription « J'autorise l'envoi de mail informatif »), votre adresse mail est utilisée pour l'envoi d'informations sur l'activité de la médiathèque jusqu'à votre désabonnement.

Le retrait de votre consentement pour ce traitement facultatif n'entraîne pas la fin de votre abonnement à la médiathèque.

2/ POUR L'INSCRIPTION AUX ANIMATIONS

Les informations recueillies avec votre consentement sur une liste papier servent à la gestion de vos inscriptions aux animations.

Les données personnelles traitées sont : votre nom/prénom, numéro de téléphone et/ou mail.

Elles sont conservées jusqu'à échéance de la date d'animation et seulement communiquées au service médiathèque.

3/ POUR L'UTILISATION DE L'ESPACE MULTIMÉDIA

Les informations recueillies avec votre consentement sur une liste papier servent à l'administration de l'espace informatique de la médiathèque.

Les données traitées sont : votre nom/prénom, date et heure de connexion. Elles sont conservées pendant 1 an. Communiquées au service médiathèque, elles pourront être transmises aux autorités dûment mandatées dans le cadre d'une procédure judiciaire.

De manière générale, le fournisseur d'accès à Internet conserve les données de connexion pendant 1 an.

4/ POUR COMMANDER AUPRÈS DE LA MD17

Les informations recueillies avec votre consentement sur cette liste servent à vous commander les documents réservés auprès de la médiathèque départementale de la Charente-Maritime.

Les données personnelles traitées sont : votre nom/prénom, le titre réservé et la date de la demande.

Les données sont supprimées au fur et à mesure de l'attribution des réservations.

La liste des réservations est rédigée sur un tableur informatique, conservée en ligne mais uniquement accessible par le service médiathèque à l'aide d'identifiants. Il s'agit d'un document de travail interne au service.

5/ POUR DES ÉCHANGES ENTRE VOLONTAIRES

Les informations recueillies avec votre consentement sur cette liste papier servent à faciliter les échanges entre volontaires (ex. troc de plantes).

Les données personnelles traitées sont : votre nom/prénom, numéro de téléphone et/ou mail.

Elles sont conservées 1 an à compter de la date de votre demande et consultables uniquement sur place.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter la médiathèque par mail (biblio.sgdc@orange.fr) ou la Déléguée à la Protection des Données en mairie par mail (accueil.mairie@sgdc17.fr) ou voie postale (11 Grand'Rue – 17810 Saint Georges des Coteaux).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits en matière de protection des données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL - www.cnil.fr



Règlement d'utilisation de l'Espace multimédia

Mission

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi (art. 11 - Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789).

En tant que composante de la liberté d'expression, le libre accès à Internet est un droit fondamental reconnu par le Conseil Constitutionnel.

Offre et services

La médiathèque municipale de Saint Georges des Coteaux met à disposition du public du matériel informatique, accessible aux heures d'ouverture au public (sauf panne exceptionnelle).

Les services offerts sont :

- l'accès à Internet (hors contenu illicite ou sensible type sites racistes, révisionnistes, pornographiques) ;
- l'utilisation d'outils de bureautique ;
- la numérisation et l'impression de documents (réservés à un usage privé). Le coût est fixé par délibération municipale (*détail des tarifs à consulter sur place*).

Conditions d'accès

L'accès aux postes informatiques est autorisé à toute personne sans condition de résidence, après inscription sur une fiche indiquant son nom, la date et l'horaire de connexion.

Conformément à la réglementation, ces données obligatoires, recueillies avec le consentement de l'utilisateur et conservées 1 an, ne sont communicables qu'à une autorité mandatée dans le cadre d'une procédure judiciaire. L'utilisateur dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données.

Le temps de consultation des postes informatiques est limité à 30 minutes.

Pour les mineurs (moins de 18 ans)

L'utilisation des postes par les mineurs, même non-accompagnés, se fait avec l'accord et sous la responsabilité d'un parent.

La médiathèque n'a pas de dispositif type contrôle parental.

Les moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale.

Les mineurs entre 10 et 18 ans doivent être inscrits à la médiathèque ou être accompagnés par un titulaire de l'autorité parentale (ce dernier consentant par là au traitement des données à caractère personnel relatives à l'enfant).

Il est fortement recommandé de ne jamais laisser sur Internet des informations à caractère nominatif ou personnel : nom, âge, coordonnées, photo...

Responsabilité des usagers

Chaque utilisateur est responsable de ses accès à Internet, il pratique en autonomie.

La confidentialité et la fiabilité des informations sur Internet n'étant pas assurées, la navigation se fait sous l'entière responsabilité de l'utilisateur ou d'un parent pour le mineur ; de même que l'envoi de toute information nominative (inscription à un concours, formalité administrative...).

Sur les sites nécessitant une identification (et un mot de passe), l'utilisateur doit impérativement **se déconnecter** avant de quitter le site ou de fermer le navigateur. Pas simplement de "quitter" en cliquant sur la croix en haut à droite, mais de rechercher sur le site le mode de déconnexion. Cette procédure est nécessaire pour effacer de la mémoire du navigateur l'identité de l'utilisateur qui quitte un poste. En cas d'oubli, toute personne qui utilisera ce poste à sa suite pourrait se connecter avec les identifiants et le compte de l'utilisateur précédent. Tout usager ayant été victime d'un abus de ce genre est prié de le signaler au plus vite.

Respect de la législation

La consultation d'Internet et l'usage des postes informatiques doivent respecter les lois et réglementations en vigueur. L'utilisateur doit signaler tout contenu illicite ou choquant.

L'utilisateur s'engage à ne pas modifier la configuration des postes, à ne pas effectuer d'opérations pouvant nuire à leur bon fonctionnement (notamment par l'introduction de programmes nuisibles), à ne pas sauvegarder de contenus sans autorisation : le téléchargement doit respecter droits d'auteurs et licences d'exploitations.

L'utilisateur doit également prendre soin du matériel fourni.

Tout dysfonctionnement doit être signalé au personnel de la médiathèque, seule habilité à intervenir.

De façon non exhaustive, est interdit (et sanctionné par la voie pénale le cas échéant) tout usage d'Internet ayant pour objet ou conséquence :

- la consultation de sites de jeux d'argent ;
- l'atteinte à la vie privée d'autrui ;
- la diffamation et l'injure ;
- la provocation d'un mineur à commettre un crime ou un délit, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ;
- l'incitation à la consommation de substances illicites ;
- la provocation aux crimes et délits, la provocation au suicide, à la discrimination, à la haine notamment raciale ou à la violence ;
- l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité, la négation de crimes contre l'humanité ;
- la contrefaçon de marque ;
- la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (ex. extrait musical, photographie, extrait littéraire) ou d'une prestation de droits voisins en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle ;
- les copies de logiciels commerciaux ;
- l'atteinte aux systèmes de traitement automatisé de données ;
- l'usurpation d'identité : pour effectuer des actes sur Internet.

Respect du règlement

Le personnel de la médiathèque est chargé d'appliquer le présent règlement sous l'autorité du Maire. Chaque utilisateur s'engage à en respecter les termes.

Tout usager en situation d'abus pourra se voir interdire l'accès aux postes informatiques provisoirement ou à titre définitif.

La médiathèque se réserve le droit de contrôler l'utilisation des postes informatiques, d'utiliser des dispositifs de sécurisation et de filtrage afin de s'assurer que l'accès ne fasse pas l'objet d'une utilisation frauduleuse ou illicite par l'utilisateur.

La médiathèque a pour obligation légale la conservation des données de connexion pendant une durée maximale d'un an. Celles-ci ne sont communicables qu'à une autorité dûment mandatée dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Adopté par délibération n°2025-07-08-04 du Conseil municipal du 08 juillet 2025.